

**9 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

Séance du 17 Juin 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 1

Nombre de votants : 10 (dont 4 pouvoirs)

Etaient présents : BOUVIER Nicole (maire), MILETTO Aurélia, REVET Amandine, RUSPINI Christophe, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie, VIOUX Alain, BECU Dominique, BOISSON Andgel

Etaient excusés : PEPIN Anne (pouvoir donné à Sylvie PLOTTIER), FERLIN Estelle (pouvoir donné à Natacha HERON), LORANS Jean-Louis (pouvoir donné à Christophe RUSPINI), TRUCHET Joël (pouvoir donné à MILETTO Aurélia).

Absents : PEREIRA Georges

Secrétaire de séance : Alain VIOUX.

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2024 – 19 : MISE A DISPOSITION DU LOCAL POMPIER A BOURGNEUF CULTURE LOISIRS

Vu le code général des collectivités territoriales,

La commune de Bourgneuf met à disposition de l'association Bourgneuf Culture Loisirs, présidé par M Robert GAUDIN, à titre gracieux le local pompier, sis place des commerces dont la commune est propriétaire. Pour ce faire, il est donc nécessaire d'établir avec la dite association une convention de mise à disposition d'équipements.

Vu l'exposé de Mme le Maire sur ce sujet et la lecture de la convention proposée, **le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec l'association Bourgneuf Culture Loisirs,
- **DIT** que l'association devra s'acquitter d'une assurance RC spécifique pour ce local qu'elle devra justifier auprès de la Mairie annuellement,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

**Nicole BOUVIER,
Mme le Maire**



**Alain VIOUX
Secrétaire de séance**

